



Liquide vaisselle Lavage de la vaisselle à la main

Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits qui satisfont aux exigences environnementales sous le numéro d'enregistrement :

EU Ecolabel : FR/019/021

Le flacon de 1L peut être rechargés par les emballages de 5L.

Mode d'emploi

Dosage de 0,05 à 0,1 %.



Vaisselle peu sale

Diluer 2,5 ml de produit pour 5L d'eau
(1/2 cuillère à café)



Vaisselle sale

Diluer 5 ml de produit pour 5L d'eau
(1 cuillère à café)

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 45°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

Conditionnements

Emballage : carton de 4 bidons de 5L (recharge du 1L),
carton de 12 flacons de 1L PET,
ecopack de 5L (recharge du 1L).

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide incolore
- ▶ pH 5,8 - 6,8
- ▶ Densité : 1,02 - 1,04

Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.

Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. L'Ecopack de 5L n'est pas recyclable. Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

10-11-2020 Ind. 3 ■

